



80 rue de Saint-Omer (mairie) 62575 Heuringhem (n°W625001893)

PROCÈS-VERBAL DE LA 10^{ème} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION INTER-VILLAGE POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN jeudi 13 novembre 2025

Le jeudi treize novembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures le président de séance Mr Jean-Michel Jedraszak Co-Président d'AIVES, ouvre la dixième assemblée générale de l'Association InterVillage pour un Environnement Sain dans la salle de l'école de musique d'Ecques.

- Nombre d'adhérents ayant émargé : 11 (dont 5 membres du Collège)
- Nombre de procurations : 18 (dont 5 membres du Collège)
- Nombre de participants possibles : 84
- Deux membres du Collège absents et non excusés

Le Président de séance annonce l'ordre du jour :

- Approbation des procès-verbaux de l'AGE et de la 9^{ème} AGO d'AIVES du 19 octobre 2023
- Rapport moral et d'activité 2023/2024/2025
- Rapport financier 2023 et 2024 et un point au 13 novembre 2025
- Élection des membres du nouveau Collège pour 2025 / 2026 / 2027
- Perspectives 2025 / 2026 / 2027
- Questions diverses
- Pot de l'amitié*

Le Président de séance (Jedraszak Jean-Michel) remercie les adhérents présents pour leur participation à cette 10^{ème} AG de AIVES.

En préambule, Jean-Michel Jedraszak fait à nouveau part de sa préoccupation devant les difficultés qu'éprouve AIVES, comme beaucoup d'autres associations, à retrouver une mobilisation semblable à celle d'avant la pandémie.



Juste avant le début de la 10^{ème} AG de AIVES, une partie des 11 participants

1 Approbation des procès-verbaux de l'AGE et de la 9^{ème} AGO du 19 octobre 2023

Comme chaque année, il est rappelé que les procès-verbaux des AG de AIVES sont mis en ligne sur le site de AIVES, tout comme les supports Powerpoint de ces AG (sous format PDF), ainsi chacun peut les consulter après chaque AG et juste avant chaque nouvelle AG.

Le président rappelle que suite à une nouvelle demande de droits à l'image, pour des photos tout à fait banales, et afin d'éviter de nouvelles demandes de ce type, le site de AIVES a été totalement remodelé et son nom de domaine modifié passant de aives.fr à www.aives.org. AIVES est maintenant propriétaire de son nom de domaine.

Après présentation intégrale des PV de l'AGE et de la 9^{ème} AGO du 13 octobre 2023 sur écran, ceux-ci sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

2 Rapport moral et d'activité 2023/2024/2025

Ce rapport est présenté en deux parties, les diverses mobilisations de AIVES depuis la précédente AG présentées -sous formes chronologique et thématique- puis un point sur nos actions juridiques.

2-1 Les mobilisations depuis la 9^{ème} AG

Les mobilisations de AIVES depuis notre 9^{ème} AG

07 octobre 2023 : Contre Local Ocean

29 mars 2024 : Ciné-débat "La rivière"

21 juin 2024 : Soutien à Alternatiba à Montreuil

22 juin 2024 : Contre Local Ocean à Boulogne sur Mer

09 octobre 2024 : Réunion Inondations à Wizernes

19 octobre 2024 : Contre Tropicalia "Table ronde à Attin"

05 décembre 2024 : Ciné-débat "Au fil de l'eau ... "

24 avril 2025 : Ciné-débat "Heidi's ice"

26 avril 2025 : Contre Tropicalia à Montreuil sur Mer

31 mai 2025 : Contre les combats de coqs

14 juin 2025 : Contre la loi Duplomb

► Sur la lutte contre le projet d'un élevage intensif de saumon à Boulogne sur Mer

- Après avoir fait échouer le projet porté par Pure Salmon, le Collectif contre la pisciculture intensive dans le Boulonnais (dont AIVES fait partie) continue sa lutte contre celui porté par Local Ocean.

- Deux rassemblements ont eu lieu à Boulogne sur Mer les 7 octobre 2023 et le 22 juin 2024, AIVES était représentée à ces deux manifestations :



le 7 octobre 2023 à l'appel de RAFU



le 22 juin 2024 avec le Collectif

• Jean-Michel Jedraszak rappelle que les autorisations administratives, permis de construire et autorisation ICPE, ont été données. Nos espoirs reposent maintenant sur les recours contre ces autorisations. Nous sommes en attente des dates d'audiences.

► Sur notre soutien à Alternatiba 2024

• La veille du rassemblement du 22 juin 2024 contre le projet Local Ocean se tenait à Montreuil-sur-Mer, avec les mêmes associations le GDEAM 62 et les Amis de la Conf' 62, un rassemblement de soutien à Alternatiba 2024. AIVES a pu présenter ses combats du moment : la lutte contre le méthaniseur d'Ecques et celle contre l'élevage intensif de poulets de chair de Pihem.

• Jean-Michel Jedraszak a rappelé les précédentes participations de AIVES à Alternatiba de juillet 2018 et à Altertour de août 2015.



► Sur nos ciné-débats à Saint-Omer

• L'automne 2023 et l'hiver 2024 ont été marqués par d'importantes inondations dans l'Audomarois. Nos 3 ciné-débats depuis notre dernière AG ont porté sur le thème de l'eau.



"La rivière" de Dominique Marchais



"Au fil de l'eau..." de Georges Tillard



"Heidi's ice" de Pierre Dugowson

- Ces 3 ciné-débats, initiés et organisés par AIVES, ont réuni entre 75 et 110 spectateurs. Pour "Au fil de l'eau..." et "Heïdi's ice" nous avons eu l'honneur d'accueillir les réalisateurs Georges Tillard et Pierre Dugowson.
- Les 3 films ont bien montré la responsabilité du dérèglement climatique et de l'agroindustrie dans la genèse des ruissèlements et des inondations dans notre région, ce que répète notre association AIVES à chaque occasion !
- Le président de séance a regretté le silence coupable des associations locales qui se sont créées en réaction aux inondations dans l'Audomarois, aucun mot sur le dérèglement climatique, rien ou presque sur la responsabilité de l'agroindustrie pourtant pointée du doigt par nombre de spécialistes. Un peu comme pour les algues vertes en Bretagne, il semble bien exister une loi de silence, une omerta difficilement compréhensible sur ces responsabilités. AIVES continuera de dénoncer l'agroindustrie tout en proposant de changer de paradigme en passant à une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement.

Lutte contre les inondations dans l'Audomarois

Un silence coupable des associations locales



Une omerta difficilement acceptable

- Rien ou presque sur le dérèglement climatique
- Rien ou presque sur la responsabilité de l'agroindustrie

• Puisque nous sommes dans le domaine de l'eau, Jean-Michel Jedraszak en profite pour informer des dangers de nos eaux polluées, au robinet comme ailleurs, probablement des mobilisations à prévoir sur ce sujet.

► Sur le projet Tropicalia

Jean-Michel Jedraszak fait ensuite un point sur une de nos luttes majeures hors Audomarois, le combat contre le projet d'une serre/zoo tropicale dans les Hauts de France près de Berck.

- Aucune nouvelle depuis deux ans de la part des promoteurs du projet. Sans doute préparent-ils dans la difficulté leur dossier de demande d'autorisation à exploiter DDAE.
- Afin que ce projet délétère ne tombe pas dans l'oubli, le collectif Non à Tropicalia organise une à deux fois par an un événement pour rappeler que l'opposition à ce projet est toujours présente et active. AIVES fait bien sûr partie du collectif Non à Tropicalia. Depuis notre dernière AG :

Premier événement le 19 octobre 2024, une table ronde sur le thème de l'accaparement du foncier, le projet se situant sur des terres agricoles transformées en ZAC. Notre association AIVES fut bien présente lors de cette rencontre. Parmi les 4 débatteurs on retrouvait en effet Lucille Leclair qui avait animé notre ciné-débat sur "Les algues vertes", Antoine Jean de la Confédération paysanne et compagnon de route de AIVES à ses débuts, Serge Larivière -présent à cette AG- de la LPO et un des membres fondateurs de notre association. Parmi les participants, on notait la présence d'une quinzaine d'adhérents de AIVES.

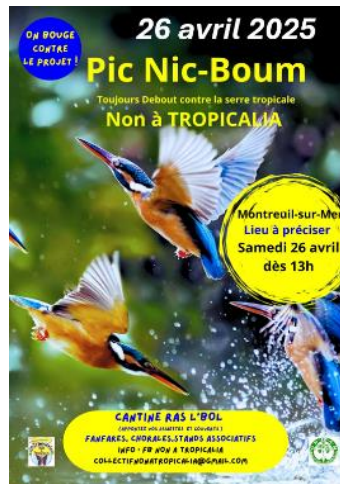
Second événement, une rencontre joyeuse, festive et bruyante sur les remparts de Montreuil sur Mer le 26 avril 2025. Ce fut l'occasion de retrouvailles entre AIVES et "les ébouriffés" d'origine, ces "ébouriffés" sont d'ailleurs les initiateurs du collectif Non à Tropicalia.

- Jean-Michel Jedraszak termine ce sujet par un point sur les actions juridiques menées par le GDEAM 62 contre Tropicalia :

- Le recours juridique contre les permis de construire initial et modificatif ont été rejetés par le Tribunal Administratif de Lille. AIVES était présente à l'audience (Jean-Michel Jedraszak). Les arguments présentés par le GDEAM 62 dans son mémoire initial ont été rendus caduques car pris en compte au niveau du permis modificatif.
- Au niveau de l'autorisation à exploiter, nous sommes toujours en attente de l'enquête publique, si ensuite le préfet donne son accord, le GDEAM 62 portera un nouveau recours au TA de Lille.



Table ronde à Attin le 19 octobre 2024



Pic Nic-Boum le 26 avril 2025 à Montreuil sur Mer



► Sur un rassemblement contre les combats de coqs

- AIVES se mobilise depuis le début de sa création pour la défense du bien-être animal, bien sûr au niveau des élevages intensifs, c'est dans notre ADN, mais aussi pour dénoncer toutes formes de maltraitance animale, c'est pourquoi l'association AIVES est présente au rassemblement contre les combats de coqs organisé par le Parti animaliste le 31 mai 2025 à Saint Martin lez Tatinghem.
- Parmi les participants, 5 membres du Collège et une dizaine d'adhérents récents ou anciens de AIVES.



► Sur le rassemblement contre la loi Duplomb à Lille

- Le président de séance termine cette revue des manifestations auxquelles AIVES a participé depuis notre dernière AG par notre participation au rassemblement de Lille le 15 juin 2025 contre le projet de loi Duplomb. Il rappelle qu'une pétition contre cette loi a rassemblé plus de deux millions de signatures.
- La loi Duplomb s'est focalisé au niveau médiatique sur la légalisation de l'utilisation de l'acétamipride, un néonicotinoïde tueur d'abeilles, mais ce projet prévoit aussi de faciliter les autorisations des élevages intensifs ainsi que les créations de nouvelles mégabassines !
- Jean-Michel Jedraszak rappelle que la lutte contre les pesticides est une constante de notre association, on se souvient du succès de notre premier ciné-débat Zéro phyto 100% bio avec Guillaume Bodin et près de 300 spectateurs, on se souvient également de nos participations au mouvement des coquelicots initié par Fabrice Nicolino en 2019-2020 et à l'opération des « Pisseurs involontaires de glyphosate » en 2019.

Jean-Michel Jedraszak termine cette présentation de l'ensemble de nos mobilisations en exprimant ses regrets face à une moindre participation des militants et sympathisants de AIVES à nos actions de défense de l'environnement et du vivant. C'est un constat qui est fait aussi dans beaucoup d'autres associations depuis la crise Covid.



► Sur notre participation au Collectif Plein Air et au collectif RAFU

• Un collectif qui s'effondre et disparaît peu à peu, le collectif Plein Air ! Même si rien n'est officiellement acté, le Collectif Plein Air ne vit plus : un encéphalogramme plat au niveau des échanges entre les associations membres et un silence sur les réseaux sociaux affiliés à ce collectif. Ce fut une belle histoire qui avait commencé en 2013 à Hillion en Bretagne à l'initiative de quelques associations bretonnes, de NOVISSEN (association dissoute) et de AIVES.

• Par contre un collectif en plein essor : le collectif RAFU, Résistance Aux Fermes Usines, continue de se développer. Malheureusement c'est sans la participation active de notre association AIVES qui fut pourtant, là aussi, présent à la création de ce collectif. Jean-Michel Jedraszak rappelle qu'il a pris un peu de distance avec ce collectif même s'il suit toujours de près leurs activités. Il regrette que personne n'ait pris le relai.

2-2 Sur les recours juridiques de AIVES

► Sur l'élevage de poulets de chair de Pihem

• Le président de séance revient brièvement sur l'historique de ce projet d'élevage intensif de poulets de chair de Pihem :

- Ce projet porté par la SARL Élevage Leblond prévoit un élevage de 122 800 places pour une production annuelle de 859 600 poulets, nous sommes bien ici dans de l'intensif difficilement acceptable.
- Le 28 juillet 2021 le préfet du Pas de Calais signe l'autorisation à exploiter.
- Le 24 novembre 2021 AIVES et L 214 déposent un recours commun au Tribunal administratif de Lille.
- Après des échanges de mémoires l'audience a lieu le 4 mars 2025 et le jugement est publié le 4 avril 2025.
- Notre recours est rejeté ce qui est tout sauf une surprise de la part du TA de Lille, voir toutes ses décisions concernant nos recours contre l'élevage intensifs de porcs d'Heuringhem.

• Une tentative de médiatisation a été tentée au niveau locale et nationale par L214 et AIVES le 25 février 2025, juste avant l'audience par la publication d'un dossier presse et d'un communiqué de presse, aucune reprise par les médias !

• Extraits du communiqués de presse de Brigitte Gothière pour L214 et de Jean-Michel Jedraszak pour AIVES :

*Pour Brigitte Gothière, cofondatrice de L214 : « Cette audience est une occasion pour le juge d'envoyer un signal fort contre la création ou l'extension des élevages intensifs. **Ce projet illustre parfaitement le décalage entre les attentes sociétales et les politiques publiques**, qui privilégient les intérêts économiques des industriels au détriment des animaux, de l'environnement et des éleveurs, souvent endettés à vie dans ce système. Nous attendons une décision qui protège les animaux et qui marque un tournant dans la lutte contre l'industrialisation toujours plus poussée de l'élevage. »*

Pour Jean-Michel Jedraszak, médecin et co-président de AIVES : « Cette audience est une occasion pour le juge de relever et dénoncer les nettes insuffisances du dossier de demande d'autorisation de cet élevage sur le volet environnemental et sanitaire.

Les zoonoses -et en particulier les risques de contamination humaine du virus aviaire de la grippe H5N1- les résistances aux antibiotiques, les émissions du gaz ammoniac -gaz précurseur des particules fines PM2.5-, les émissions de gaz à effet de serre, les pollutions des eaux par les nitrates... sont en partie liés à la prolifération des élevages intensifs. Nous attendons une décision qui protège les humains, les animaux et l'environnement, les 3 étant intimement liés selon le concept « One Health ».

• Après ce jugement défavorable, il est décidé par nos deux associations de ne pas faire appel du jugement. Extrait du commentaire de notre avocat à l'issue de l'audience : « *Le jugement reprend à son compte l'exigence très élevée de la charge de la preuve mise à la charge des associations requérantes. Dans la mesure où celles-ci n'apportent pas d'études matérielles nouvelles, le tribunal s'en tient au contenu de l'étude d'impact. Il semble également que le tribunal conçoive de manière particulièrement minimaliste les obligations relatives au contenu de l'étude d'impact* ». Inutile d'aller à un nouvel échec sur ce dossier.

• Jean-Michel Jedraszak exprime aussi ses regrets face à l'absence d'une réelle opposition locale face à ce projet, les habitants d'Helfaut et de Pihem ne sont pas mobilisés en dépit de deux rassemblements sur place au moment de l'enquête publique et d'une distribution de tracts dans la commune de Pihem !

► Sur l'unité de méthanisation d'Ecques

- Là aussi le président de séance revient sur l'historique de ce projet :
 - dépôt d'un recours amiable en décembre 2022
 - dépôt d'un recours contentieux le 16 avril 2023
 - après échanges de mémoires, clôture de l'instruction fin décembre 2024
 - au 13 novembre 2025, nous sommes en attente d'une date d'audience

• Deux analyses sur la méthanisation et ses effets délétères ont été faites lors des AG 8 et 9, on n'y revient donc pas lors de cette AG 10. Jean-Michel Jedraszak fait néanmoins part aux participants des résultats de deux questions qu'il a posé à une intelligence artificielle :



Ma question 1 : *Peut-on dire que le biométhane issue de la méthanisation est une énergie non carbonée alors qu'elle émet du dioxyde de carbone après combustion ?*

Réponse ChatGPT :

Excellente question, et la réponse mérite quelques nuances.

✅ **Non, le biométhane n'est pas une énergie "non carbonée" au sens strict.**

Mais :

👉 On peut dire que le biométhane est une énergie "à faible empreinte carbone" ou "quasi neutre en carbone", mais pas "non carbonée" comme l'électricité nucléaire ou les énergies renouvelables comme le solaire ou l'éolien.

🗣️ **Conclusion courte pour un exposé ou document :**

Le biométhane n'est pas une énergie non carbonée, car il émet du CO₂ lors de sa combustion. Toutefois, comme ce CO₂ provient de la biomasse ayant capté du carbone récemment, il est considéré comme une énergie à faible empreinte carbone, voire neutre en carbone dans des conditions optimales.

"Conclusion courte" étrange ! Car le carbone "capté récemment" avait comme destinée naturelle de rester dans la biomasse et non de repartir dans l'atmosphère ! D'où ma seconde question plus précise :



Voici la question n° 2 reformulée :

Peut-on dire que le biométhane est une énergie à faible empreinte carbone **alors que :**

Il émet du CO₂ à la combustion,

Il empêche la biomasse d'enrichir les sols en carbone organique, en la détournant vers la méthanisation ?

*Tu soulèves un **point très pertinent** que beaucoup d'analyses sur le biométhane passent un peu trop rapidement sous silence.*



Résumé de la problématique :

Méthanisation :

Produit du **biogaz (CH₄ + CO₂)** → transformé en **biométhane**.

Le CH₄ est **brûlé** → **émissions de CO₂**.

Sans méthanisation :

La biomasse (fumier, déchets verts, résidus de cultures...) pourrait :

Être **compostée**,

Restée sur le sol,

Contribuer à **augmenter le stock de carbone organique du sol (humus)** →
ce qui **retient du CO₂ atmosphérique** sur le long terme.

Donc :

La méthanisation **émet du CO₂**,

Et **empêche potentiellement le stockage de carbone dans les sols**,

Ce qui peut **aggraver le bilan carbone global**.

Cela se passe de commentaires ! Un des arguments des pro-méthanisations tombe. Malheureusement, les juristes ne sont pas des scientifiques.

• Une discussion s'engage ensuite sur la conduite à tenir si la réponse du Tribunal Administratif ne nous était pas favorable. Sans qu'une décision ne puisse être prise dès maintenant et sans entrer ici dans les détails, il semble que des arguments nouveaux pourront être utilement exploités en cas d'appel.

Le rapport moral et d'activité étant terminé, il est soumis au vote de l'Assemblée Générale et il est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

3 Les rapports financiers 2023 & 2024 et situation au 13 novembre 2025

► Le président présente les rapports financiers de AIVES 2023 et 2024 en explicitant les tableaux ci-dessous :

Dépenses	
Frais d'impression	- €
Hébergement Internet	47,04 €
Frais déplacements	- €
Frais tenu de compte	2,00 €
Assurance	171,40 €
Frais postaux	16,68 €
Honoraires avocats	2 460,00 €
Dépenses manifestations	
Ciné-débat Bienveillance paysanne	253,60 €
Ciné-débat Les algues vertes	304,82 €
AG 9 (Pot + écran + sono)	590,47 €
Total des dépenses 2023	3 846,01 €

**Bilan financier
2023**

Recettes	
Cotisations	322,00 €
(61 adhérents dont 22 couples)	
Dons (-56,00€ PayPal)	311,00 €
	- €
Subventions communales	150,00 €
	- €
Produits financiers	526,32 €
	266,67 €
Recettes manifestations	
Ciné-débat Les algues vertes	200,00 €
Total des recettes 2023	1 775,99 €

Résultat de l'exercice 2023 - 2 070,02 €

Report à nouveau N-1 20 038,46 €

Disponible au 31/12/2023 sur nos comptes 17 968,44 €

Dépenses	
Frais d'impression	- €
Hébergement Internet	47,04 €
Frais déplacements	102,00 €
Frais tenu de compte	
Assurance	175,56 €
Frais postaux	
Honoraires avocats	1 770,00 €
Dépenses manifestations	
Ciné-débat Au fil de l'eau (Salle)	300,00 €
Ciné-débat	
AG	
Total des dépenses 2024	2 394,60 €

**Bilan financier
2024**

Recettes	
Cotisations	230,00 €
(43 adhérents dont 14 couples)	
Dons	382,00 €
	- €
Subventions communales	150,00 €
	- €
Produits financiers	523,88 €
Recettes manifestations	
Ciné-débat Au fil de l'eau Dons	434,31 €
Total des recettes 2024	1 720,19 €

Résultat de l'exercice 2024 - 674,41 €

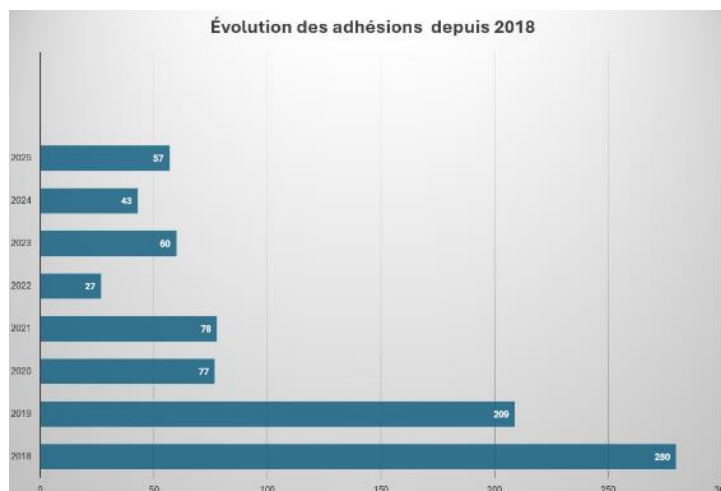
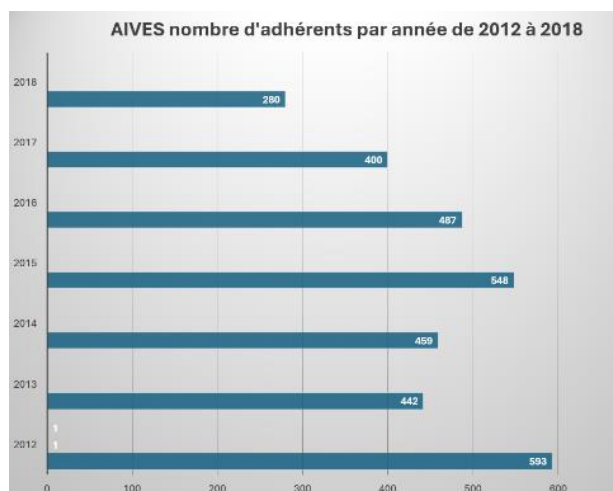
Report à nouveau N-1 17 968,44 €

Disponible au 31/12/2024 sur nos comptes 17 294,03 €

• La situation financière de l'association reste saine et stable en dépit de nos frais d'avocats. Les mouvements en 2023 et 2024 sont peu importants, reflet d'une activité elle-même peu importante de notre association. La somme disponible est à nuancer, il nous reste des règlements possibles à effectuer.

• En cette fin de l'année 2025 la somme disponible en compte est de 16 500 €, elle est toujours en baisse en raison du coût du recours juridique contre le méthaniseur d'Ecques, cette baisse devrait se poursuivre dans les mois à venir surtout si nous devons faire appel à la CAA de Douai sur le projet de méthanisation d'Ecques.

► Le président fait un point sur les adhésions à AIVES enregistrées ces dernières années. Après la chute brutale constatée lors des années Covid, AIVES ne parvient pas à retrouver le nombre d'adhérents d'antan ! C'est sans doute aussi lié à la baisse des initiatives d'actions propres à notre association. **57 adhérents 2025 en fin d'AG.**



Après la présentation de ce rapport financier, le président de séance le soumet au vote de l'Assemblée Générale. Il est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

4 Élection des membres du Collège de AIVES 2025/2026/2027

• Rappel des 12 membres du Collège précédent :

Hollander Jacky, Jedraszak Jean Michel, Letellier Casimir, Rouget Alexis, Schoentgen Lionel, Vendeville Nicole, Hélène Roche, Hélène Fayeulle, Esnault Hélène, Esnault Sophie, Polaert Hélène, Roussel Simon

• Chaque invitation adressée aux possibles participants à notre 10^{ème} assemblée générale (les adhérents 2023/2024/2025) comportée un appel à candidature pour le Collège de AIVES, aucune candidature n'a été reçue.

• Une demande spécifique a été adressée en plus aux membres du précédent Collège. 7 membres de l'ancien Collège ont fait acte de candidature pour le nouveau Collège qui sera soumis au vote de l'AG. Il s'agit de : Esnault Hélène, Hollander Jacky, Jedraszak Jean-Michel, Roche Hélène, Rouget Alexis, Schoentgen Lionel et Vendeville Nicole.

• 5 membres de l'ancien Collège -Letellier Casimir, Esnault Sophie, Polaert Hélène, Roussel Simon, Hélène Fayeulle- n'ont pas donné leur position au sujet d'une éventuelle participation au Collège 2025/2026/2027 avant l'AG.

Il leur sera proposé d'intégrer le Comité de pilotage de AIVES que l'on mettra à nouveau en place suite à cette AG. Ils pourront ainsi continuer de participer, s'ils le souhaitent, aux réunions et décisions de AIVES mais sans droit de vote formel (réservé aux membres du Collège).

• Le président de séance rappelle que le Comité de Pilotage est une instance qui existait déjà au début des activités de AIVES - c'était un CA élargi comme nous aurons un Collège élargi-, mis en sommeil on le réveille à l'occasion de cette 10^{ème} AG.

• Hélène Fayeulle, Evelyne et Didier Talleux font part de leurs souhaits de rejoindre dès à présent ce nouveau Comité de Pilotage de AIVES.

• On propose à l'AG d'approuver par un vote la nouvelle composition du Collège de AIVES résumé dans le tableau suivant :

Composition du Collège 2025 / 2026 / 2027

NOM	Prénom	Ville
ESNAULT	Hélène	Saint-Omer
HOLLANDER	Jacky	Heuringhem
JEDRASZAK	Jean-Michel	Heuringhem
ROCHE	Hélène	Salperwick
ROUGET	Alexis	Ecques
SCHOENTGEN	Lionel	Ecques
VENDEVILLE	Nicole	Bouvelinghem

Cette liste des membres du Collège est soumise au vote et est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Conformément à nos statuts : chaque élu au Collège est Co-Président de l'association AIVES. Jedraszak Jean-Michel et Hollander Jacky sont plus spécialement chargés de la fonction financière (responsable au niveau du compte bancaire et interlocuteur au niveau de la banque).

5 Perspectives 2025 / 2026 / 2027

• AIVES poursuivra au mieux les mobilisations et actions qui ont été déjà engagées depuis sa création en 2012 et est ouvert à toutes propositions de mobilisations conformes à ses statuts.

• Poursuite des mobilisations en cours :

- Participation au sein du collectif Non à Tropicalia aux mobilisations contre cette stupide serre/zoo tropicale. Un prochain événement est prévu le premier février 2026 à Attin.
- Participation au sein du Collectif "Non à la pisciculture intensive dans le Boulonnais" à la lutte contre le projet d'élevage intensif de saumon à Boulogne sur Mer.
- Poursuite éventuelle de nos ciné-débats, nous avons eu une demande de Pierre Dugowson pour la diffusion à Saint-Omer de son nouveau film sur les glaciers d'Arctique, toujours avec Heïdi Sevestre.
- Poursuite de notre dernière action juridique, contre le méthaniseur d'Ecques avec éventuel appel à la CCA de Douai.
- Toujours une surveillance sur le devenir de la ZAC de Saint-Martin lez Tatinghem
-

6 Questions diverses

Le Co-Président d'AIVES Jean-Michel Jedraszak propose aux adhérents présents de poser d'éventuelles questions et/ou d'intervenir sur tout sujet concernant la vie de AIVES.

Aucune question n'est posée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance remercie les participants, prononce la clôture de la 10^{ème} Assemblée Générale d'AIVES à 21h40 et invite les participants au traditionnel pot de l'amitié.

Heuringhem, le 13/11/2025

Jean-Michel Jedraszak
Co-Président d'AIVES

